



Le Guide du **logement Etudiant**



For Rent

Rentrée 2020-2021

Les candidats sélectionnés sont avisés qu'ils devront prendre toutes leurs dispositions pour assurer, durant leur future scolarité, l'ensemble de leurs frais de vie courante ainsi que leurs frais de domiciliation à proximité de l'Ecole CentraleSupélec / Campus Paris-Saclay, en plus des droits d'inscription.



SOMMAIRE

1 La Cité Internationale Universitaire de Paris

2 Les Résidences Etudiantes Privées

3 Les foyers Etudiants et jeunes travailleurs

4 La cohabitation intergénérationnelle

5 La Colocation

6 Le CLLAJ (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes)

7 Agences et sites immobiliers

8 Les aides Financières et Juridiques

A Les aides financières de la CAF

B VISALE

1 La Cité internationale universitaire de Paris

Implantée dans le sud de la capitale, la Cité internationale propose un cadre de vie qui fait de cette cité un endroit très prisé.

Imaginez **40 maisons** situées dans un **parc de 34 hectares**, 5 700 étudiants et chercheurs de toutes nationalités (dont ¼ de français), des bâtiments à l'architecture étonnante : le tout donne une cité universitaire qui offre un lieu de rencontres cosmopolites et d'échanges culturels privilégiés.

Les prix différent d'une maison à l'autre. Comptez environ 400 € par mois pour une chambre individuelle avec douche et WC communs, et environ 530€ par mois pour une chambre avec Salle de bain et toilettes.

La Cité internationale dispose également d'un ensemble d'équipements et de services dont un théâtre, des restaurants, des installations sportives et des bibliothèques...

Les résidents peuvent demander auprès de la CAF de percevoir l'ALS (allocation de logement social)

tarifications : http://www.ciup.fr/fr/devenir_resident/tarifs

Conditions d'admission

Très sollicitée, la Cité n'est cependant pas accessible à tous.

Les chambres sont **réservées aux étudiants, Français ou étrangers, inscrits dans les 2nd et 3e cycles universitaires des académies de Paris, Versailles ou Créteil.**

Les stagiaires, post-doctorants et enseignants chercheurs, sous certaines conditions, peuvent également postuler s'ils ont une raison universitaire (contrat de travail, invitation d'un laboratoire de recherche) de séjour à Paris.

Faire une demande d'admission

Certaines maisons représentent un pays, une école ou une fondation.

Les étudiants étrangers dont le pays est représenté par l'une des maisons, doivent s'adresser directement à cette dernière pour faire une demande d'admission.

Pays représentés : Allemagne - Argentine - Arménie - Belgique - Brésil - Cambodge - Canada - Danemark - Espagne -

Etats-Unis - Grande-Bretagne - Grèce - Inde - Italie - Japon - Liban - Maroc - Mexique - Monaco – Norvège - Pays-Bas - Portugal - Suède - Suisse – Tunisie.

Ecoles représentées : AgroParisTech et Arts et Métiers

Voir la liste des maisons et leurs coordonnées : www.ciup.fr/parc.htm (onglet « les maisons »)

Si vous êtes Français ou que votre pays ne fait pas partie de la liste, remplissez le formulaire de demande d'admission sur le site Web de la Cité.

La date limite de dépôt des dossiers est généralement le 30 juin. Toutefois des admissions sont prononcées tout au long de l'année en fonction des désistements, départs en stages, fin de cursus, de contrats

La Cité Internationale loue aussi des **chambres pour l'été.**

Vous devez être un étudiant de plus de 18 ans et pouvoir justifier de votre statut en présentant une photocopie de la carte d'étudiant de l'année universitaire écoulée.

2 Les résidences étudiantes privées

Ces résidences privées à destination des étudiants offrent une solution intermédiaire entre les résidences universitaires publiques et les résidences hôtelières. Elles proposent des studios meublés et confortables, dans des bâtiments dotés de nombreux services : cafétéria, laverie, salle de sport, espace TV.... C'est une formule pratique si vous n'avez pas le temps de chercher un logement mais elle est assez coûteuse.

<https://www.adele.org/ecole/essonne-91/supelec-gif-8096/logement-etudiant/dispos-07-2019>

À SAVOIR :

Pour la constitution de votre dossier vous devrez fournir les documents suivants : **copie de votre carte d'étudiant, copie de votre carte d'identité et de celle de votre garant (et même parfois de la carte de séjour), relevé d'identité bancaire, justificatif du domicile de votre garant, copie du dernier avis d'imposition et des 3 derniers bulletins de salaire de votre garant ou VISALE etc.**

LES RESIDENCES PROCHES DU CAMPUS DE GIF SUR YVETTE

www.campusea.fr/fr/residence-etudiante-paris-palaiseau/residence-etudiante

www.estudines.com/residence-logement-etudiant-massy-54-246.html

www.arpej.fr/residences/residence-edgar-faure/

www.arpej.fr/residences/residence-alexandre-manceau-partie-pour-etudiants/

www.arpej.fr/residences/residence-eugene-chevreul/

<http://www.studefi.fr/main.php?srv=Residence&op=show&cdGroupe=7008>

www.fac-habitat.com/fr/residences-etudiantes/id-24-lavoisier

3 Les foyers Etudiants et Jeunes Travailleurs

Les foyers jeunes travailleurs

Même si l'accueil d'étudiants reste marginal, certains foyers de jeunes travailleurs disposent cependant de places pour un prix relativement bas. Tous les foyers ne sont pas accessibles aux étudiants mais on compte néanmoins plus de 650 étudiants hébergés de cette façon.

Conditions d'attribution :

De manière générale, les foyers de jeunes travailleurs sont ouverts à tous les jeunes de 18 à 30 ans.

Si vous êtes en contrat de qualification, en formation professionnelle ou si vous êtes salarié avec de faibles revenus, vous pouvez privilégier cette piste, d'autant que l'offre de logement n'est pas éloignée de celle proposée par les résidences universitaires.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site Web de :

- l'Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes : www.unhaj.org
- l'Union régionale des Foyers de Jeunes Travailleurs d'Ile-de-France : www.fjt-idf.fr
- l'Association des Résidences et des Foyers de Jeunes : www.artj.asso.fr
- l'Association de Logement des Jeunes Travailleurs : www.aljt.com

Les foyers Etudiants

Dans Paris, une trentaine de foyers étudiants proposent des chambres meublées. Une formule adaptée aux étudiants de première année venant commencer leurs études à Paris.

Les foyers étudiants proposent le plus souvent des chambres meublées individuelles ou doubles, parfois des studios, pour des prix légèrement inférieurs au marché. Les conditions d'admission sont souvent strictes. Ils sont généralement réservés à des étudiants de moins de 25 ans, et souvent à des jeunes filles.

L'Association des Résidences et des Foyers de Jeunes (ARFJ) propose sur son site la liste des foyers de jeunes. Ces foyers sont destinés aux 18-25 ans et sont pour moitié réservés aux filles, les autres étant mixtes. Trois d'entre eux accueillent même des couples. Pour réserver une chambre, vous devez contacter directement le foyer concerné.

www.arfj.asso.fr/Ile-de-France

L'Union Nationale des Maisons d'Etudiants (UNME) recense les foyers étudiants, leurs conditions d'admission et les services proposés. Cependant, pour réserver une chambre, vous devez contacter directement le foyer concerné. La plupart de ces foyers sont réservés aux filles, étudiantes ou travailleuses, cependant 2 ou 3 d'entre eux sont mixtes.

www.unme-asso.com

- **L'ASSOCIATION L'ETAPE** : logements meublés pour étudiants entre 16 à 25 ans dans deux résidences à Paris (studettes, studios, chambres individuelles ou doubles) ≥ www.etape.asso.fr

4 La cohabitation intergénérationnelle

Certaines associations mettent en relation étudiants en recherche de logement et personnes âgées désirant proposer une chambre dans leur appartement ou maison. Les formules sont variées : une chambre contre présence ou partage des tâches quotidiennes, avec ou sans participation financière... C'est ce qu'on appelle la "cohabitation intergénérationnelle".

Une solution de logement économique mais qui requiert générosité, discrétion et patience.

Un tandem senior / étudiant :

Vous avez le choix entre plusieurs formules :

Chambre gratuite contre un engagement de présence le soir,

Chambre avec participation aux frais contre quelques services,

Chambre avec une indemnité d'occupation, sans engagement de votre part auprès du senior.

Vous partagez généralement la cuisine, les toilettes et la salle de bain. Les sanitaires sont parfois indépendants.

Outre la présence (surtout la nuit), on peut vous demander de rendre différents services : faire les courses, tondre la pelouse, accompagner la personne au cinéma... Ces services, ainsi que l'organisation de la vie quotidienne, sont précisés dans **une convention** rédigée par l'association médiatrice et signée par le senior et par vous-même.

<http://www.leparisolidaire.fr/wp/>

www.ensemble2generations.fr

5 La Colocation

La colocation est un contrat de location entre un bailleur et plusieurs locataires. Elle peut aussi bien concerner un groupe de personnes n'ayant aucun lien juridique entre eux (un groupe d'étudiants) que des personnes unies juridiquement comme un couple pacsé par exemple.

www.lacartedescolocs.fr/colocations/ile-de-france/paris
www.locservice.fr/paris-75/

6 Le CLLAJ, une structure qui vous aide dans votre recherche de logement.

Le CLLAJ (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes) a pour missions **d'accueillir, informer et orienter les jeunes 18/30 ans en situation d'emploi (étudiant avec un contrat de travail à coté par exemple)** sur les conditions d'accès à un logement. Il peut aussi vous mettre en relation avec des propriétaires/ bailleurs sociaux.

Vous informer sur le logement à Paris

Le CLLAJ est à votre service pour toutes informations relatives au logement à Paris : les loyers, le contrat de location, les aides au logement, le Loca-Pass, les droits et les devoirs du propriétaire et du locataire, etc.

En fonction de votre situation, l'association vous orientera vers les structures adaptées.



Le CLLAJ fonctionne de manière sectorisé, c'est-à-dire que pour accéder à ses services il faut habiter sur le secteur où se situe l'antenne du CLLAJ

CLLAJ de Paris

- Avoir entre 18 et 30 ans
- Habiter Paris

Le CLLAJ ne reçoit que sur rendez-vous : appelez le 01 45 84 77 34.

1/3, rue Princesse - 75006 Paris - M° Mabillon (ligne 10)

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h.

CLLAJ la plaine centrale :

- Avoir entre 18 et 30 ans
 - **Habiter Alfortville, Bonneuil sur Marne, Créteil, Limeil Brevannes**
- 7, Esplanade des Abymes 9400 CRETEIL
Lundi au Vendredi 9h12h/13h30/17h30 FERMER JEUDI MATIN

CLLAJ Val de bièvre :

- Avoir entre 18 et 30 ans
 - **Habiter Arcueil, Cachan, Gentilly, Fresnes, L'Haÿ Les Roses, Kremlin Bicêtre, Villejuif**
- 6/12 Ave du Président Wilson Bat B 94230 CACHAN - 01 45 46 51 39

7 Agences et sites immobilier

Venez afficher et relever toutes vos petites « **annonces logements** »

Avant d'entrer dans une agence immobilière, pensez à contacter les associations spécialisées dans le logement étudiant.

Elles proposent des offres de logement de particuliers, généralement consultables sur place.

www.heberjeunes.fr › [etudiants](#)

Le Cep Entraide Etudiants :

Cette association accueille les étudiants de 18 à 25 ans et les aide à se loger dans Paris ou la région parisienne.

Au cours d'un entretien personnalisé, vous serez orienté dans votre recherche, vers un logement contre loyer (studette, studio, chambre chez l'habitant, colocation...) ou en contrepartie de services (travaux domestiques, garde d'enfants, présence auprès de personnes âgées...).

Les offres de logement sont consultables sur le site Internet de l'association.

Cotisation annuelle : 20 €. Puis 20€ quand vous trouvez un logement.

Cette cotisation vous permet également de consulter les annonces de jobs étudiants.

Coordonnées :

5 rue de l'Abbaye - 75006 Paris

Métro : Saint-Germain des Prés (ligne 4) ou Mabillon (ligne 10)

Tél. : 01 55 42 81 23 ou 24 ou 25

Horaires : lundi 14h à 17h du mardi au jeudi de 10h à 17h et le vendredi de 10h à 16h (fermé de mi juillet à fin août et pendant les vacances de Noël et de printemps).

E-mail : cepenaide@laposte.net

Site internet : www.logements-etudiants.org

Les sites web immobiliers

Le web se révèle bien utile quand on cherche un logement, il est même devenu indispensable, de moins en moins d'offres étant disponibles en version papier.

Découvrez ici les sites qui peuvent vous aider à dénicher votre appart' d'étudiant.

Le bon plan :

La plupart d'entre eux proposent un service "alerte" : vous vous inscrivez gratuitement, vous rentrez vos critères de choix et vous recevez directement un mail lorsqu'une annonce correspond à votre recherche. Pratique !

Sélection de sites web :

www.pap.fr
www.explorimmo.com
www.avendrealouer.fr
www.seloger.com
www.lesiteimmobilier.com
www.orpi.com

www.century21.fr
<https://www.airbnb.fr>

Si vous obtenez une location par l'intermédiaire d'une agence immobilière vous devrez lui payer des frais d'honoraires

ATTENTION C'EST UNE ARNAQUE

Certaines agences, sont ce qu'on appelle des "**marchands de liste**". **Elles vous proposent d'avoir accès tous les jours à leurs offres pendant une période donnée** (souvent 4 mois) **contre des frais de dossier très élevés** (entre 150 et 450 euros). Généralement, ces offres ne sont ni assez nombreuses ni d'assez bonne qualité pour vous permettre de trouver réellement un logement. Vous aurez donc payé ces frais de dossier pour rien ! Certains sites soi-disant spécialisés dans la location étudiante diffusent les annonces de ces agences.

8 Les aides financières

A Les aides financières de la CAF

LES AIDES DE LA C.A.F	L'APL Aide personnalisée au logement	L'ALS Allocation de logement social
Types de logement concernés	Les logements « conventionnés » : HLM, résidences sociales, résidences du club étudiant	Les autres logements du secteur privé
A qui sont versées ?	Au propriétaire. Elle vient en déduction du montant du loyer	Perçu par le locataire à moins que le propriétaire ait fait la demande d'un versement en tiers payant

Le montant de l'aide au logement dépend de vos ressources imposables perçues en France ou à l'étranger (celle de l'année 2014 pour calculer le montant de votre aide jusqu'au mois de décembre 2016.) de la nature du local occupée et du montant du loyer (principal ou forfaitaire).

En l'absence de revenus ou si ces derniers sont faibles, votre allocation sera calculée sur la base d'un forfait ressources variables selon votre situation.

Seules les bourses attribuées sur critères sociaux ou dans le cadre d'Erasmus ne sont pas imposables.

Il faut savoir que les revenus de vos parents n'entrent pas en compte dans le calcul de vos aides, et ils pourront toujours vous déclarer fiscalement.

Si vos parents perçoivent des allocations familiales, il vous faudra prendre en considération le fait qu'en devenant vous-même allocataire de la CA, il est possible qu'elles soient supprimées ou diminuées. Ces deux prestations ne sont en effet pas cumulables.

Faites le calcul de la solution la plus avantageuse ou renseignez-vous auprès de votre CAF.

Il est à noter que la CAF applique toujours une carence sur le premier mois de location qu'il soit complet ou pas. Ainsi, si votre bail débute le 15 septembre, vous ne percevrez pas d'aide pour le mois de septembre mais uniquement à partir d'octobre.

De même si vous quittez le logement le 30 décembre au lieu du 31, vous ne percevrez pas les allocations pour ce dernier mois, sauf si vous relouez un logement dès le 31 décembre.

Vous devez saisir votre dossier en ligne sur www.caf.fr rubrique Etudiants. Vous devrez ensuite l'imprimer et l'envoyer par voie postale. Après examen de votre situation, la CAF vous attribuera l'aide qui vous est le plus favorable.

B VISALE

VISALE est un organisme de garantie locative si vous n'avez pas de garant physique en France. Vous êtes étudiant de moins de 30 ans ou étudiant salarié de plus de 30 ans le VISALE est votre solution de garantie pour le logement.

www.visale.fr

Bonnes recherches

